

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-2796 / 102155
Maison Planzer Transports SA, 1217 Meyrin
transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
10 A
04.08.2003–31.12.2004 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l’art. 28 LTr
- 03-2797 / 102156
Planzer (Valais) SA, 1950 Sion
transport de nuit
besoins spéciaux de consommation
4 A
04.08.2003–31.12.2004 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l’art. 28 LTr

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-2749 / 100024
UCB Farchim SA (UCB Farchim AG) (UCB Farchim Ltd), 1630 Bulle
production et contrôle (flux continu)
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 A
10.08.2003–12.08.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l’art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l’économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

5 août 2003

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail